

Congé maternité, paternité ou d'adoption

«Lors de la naissance de mon enfant, j'ai fait appel au Service de Remplacement. Un agent m'a remplacé de manière très efficace pendant les onze jours du remplacement. Le matin à son arrivée, je lui donnais les consignes et toute la journée je pouvais profiter pleinement de mon enfant». Patrick D.

«Grâce à ce remplacement, j'ai vécu sans stress ma première maternité, reposée et l'esprit tranquille par-

ce que le travail a été effectué dans les temps. Je me connais, sans ce remplacement, je ne me serais jamais arrêtée de travailler pendant autant de mois ! Le principal bénéficiaire a été mon petit garçon qui a eu près de lui une maman reposée et disponible». Isabelle T.

Le financement de votre remplacement est assuré par votre assureur Amexa (hors contribution sociale).

Comment demander votre allocation ?

Il vous suffit d'en faire la demande à votre organisme assureur Amexa qui vous délivre un imprimé de demande d'allocation. Cette demande doit lui être retournée complétée dans un délai de 30 jours avant la date prévue de votre interruption d'activité, sauf si un cas de force majeure vous en empêche.

Contact: 05.62.61.77.90.